CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2025-2030
Délibération D-2026-21

Séance du 19 novembre 2026

Exposé des motifs

Acquisition de deux véhicules pour les Services extérieurs selon le plan de renouvellement pluriannuel du parc automobile communal : vote d'un crédit d'investissement et de financement d'un montant de 560 000 francs, toutes taxes comprises (TTC)

Le plan de renouvellement pluriannuel du parc automobile communal échelonne le remplacement des véhicules communaux sur plusieurs années. Ce plan repose notamment sur des critères objectifs de remplacement prenant en compte la continuité des prestations communales et les enjeux environnementaux. Il prévoit cette année le remplacement de deux véhicules des Services extérieurs :

1. **La balayeuse CityCat de 2 m^3** : acquise en 2005, cette balayeuse est utilisée tout au long de l'année pour le nettoyage des trottoirs, des chaussées étroites et des préaux scolaires. Son gabarit compact lui permet notamment d'intervenir dans des espaces à accès restreint. Elle constitue un équipement indispensable au maintien de la propreté des espaces publics. Après plus de 20 ans d'utilisation, cette balayeuse connaît des pannes fréquentes, entraînant une hausse des coûts d'entretien et de réparation ainsi qu'une diminution de sa disponibilité. Sa motorisation thermique ancienne ne répond plus aux objectifs environnementaux poursuivis par la commune.

2. **Le véhicule multifonction porte-outils Lindner 100 L** : acquis également en 2005, ce véhicule est utilisé tout au long de l'année pour les travaux courants de voirie. Il est particulièrement sollicité durant la période estivale pour le transport de matériel et les interventions logistiques liées aux manifestations communales, notamment pour le montage et le démontage des tentes. En hiver, ce véhicule peut s'équiper d'une lame à neige et d'une saleuse pour assurer les opérations de viabilité hivernale. Actuellement, ce véhicule présente des signes de vieillissement qui se traduisent par une augmentation des coûts d'entretien, ainsi que par une baisse de sa fiabilité. Ce véhicule ne correspond plus aux normes environnementales actuelles, notamment en matière de filtration des particules.

Sur les trois dernières années, les coûts d'entretien et de réparation cumulés ont atteint près de 35 000 francs pour ces deux véhicules.

PROJET

Compte tenu de ces éléments, et conformément au plan de renouvellement du parc communal, la commune souhaite procéder au remplacement de ces deux véhicules. À cet effet, elle a publié un dossier d'appel d'offres comprenant deux lots, un pour chaque véhicule, selon l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). À l'issue de cette procédure, les véhicules suivants ont été retenus :

1. **Une balayeuse électrique Schmidt eSwingo 200+**, pour un montant de 282 509 francs TTC. Son acquisition permettra d'assurer la continuité des prestations de nettoyage avec un équipement adapté aux besoins du service, tout en réduisant les émissions liées à la motorisation ainsi que les nuisances sonores. Conformément à la politique communale de verdissement de son parc automobile, une motorisation 100% électrique a été demandée pour ce véhicule.

2. **Un véhicule multifonction Reform Muli T15 V**, pour un montant de 276 711 francs TTC. Son acquisition permettra de maintenir la polyvalence nécessaire aux missions du service et d'améliorer la fiabilité des interventions tout au long de l'année. Une motorisation électrique n'a pas été possible pour ce véhicule, compte tenu des exigences opérationnelles de nos services en matière de charge utile et de puissance nécessaire au fonctionnement.

Signalons que les deux anciens véhicules sont repris pour une somme de 35 411,70 francs TTC. Ce montant ne peut toutefois pas être déduit de la présente demande de crédit.

En raison de ce qui précède, un crédit d'investissement et de financement d'un montant total arrondi à 560 000 francs TTC est sollicité.

PROJET

CHÊNE-BOUGERIES

Délibération D-2026-21
Séance du 19 novembre 2026

Acquisition de deux véhicules pour les Services extérieurs selon le plan de renouvellement pluriannuel du parc automobile communal : vote d'un crédit d'investissement et de financement d'un montant de 560 000 francs, toutes taxes comprises (TTC)

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission bâtiments et infrastructures, par 8 voix pour, soit à l'unanimité, lors de sa séance du 2 novembre 2026,

vu le préavis favorable émis par la commission finances et contrôle de gestion, par 6 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, lors de sa séance du 5 novembre 2026,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par XX voix pour, XX voix contre et XX abstentions,

- D'acquérir deux véhicules pour les services extérieurs.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 560 000 francs destiné à cette acquisition.
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2027.
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix à concurrence de 560 000 francs afin de permettre l'acquisition de ces biens.

Laurent Marty
Président du Conseil municipal

PROJET